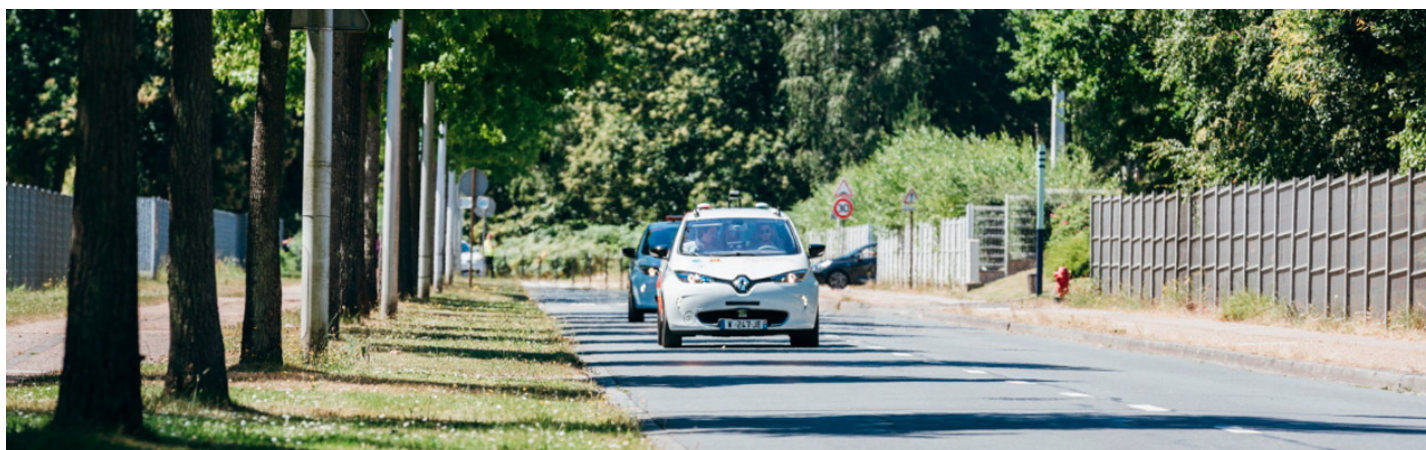


---

## Promotion du véhicule électrique

[Ajouter à mes favoris](#)



Soutenir l'électromobilité permet de concilier protection de l'environnement, développement économique et création d'emplois, tout en accompagnant l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité.

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie mène une politique ambitieuse de soutien au développement de l'électromobilité sur son territoire avec le soutien de la Région Normandie et de l'ADEME.

De nombreuses actions ont été mises en place :

### **L'expérimentation des premiers véhicules Renault 100% électriques**

La gratuité du stationnement pour les VE : la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen ont décidé d'instaurer, pour tous les véhicules 100% électrique, la gratuité permanente du stationnement en voirie sur le périmètre de la Ville de Rouen (à l'exception des parkings privés ou concédés). Cette disposition a été renouvelée chaque année depuis 2012. La Ville d'Elbeuf a pris un arrêté similaire en

---

2014.

La Métropole a été l'une des premières collectivités à déployer des bornes de recharge sur son territoire en 2012 et 2013.

Ainsi à partir de 2012, 6 bornes doubles (pouvant accueillir deux véhicules électriques) ont été déployées dans le centre-ville de Rouen:

- 2 bornes sur le parking-relais du Mont-Riboudet
- 2 bornes sur le parking payant de la place du vieux marché
- 1 borne sur le parking payant de la place de l'hôtel de ville
- 1 borne sur le parking payant de la place haute-vieille-tour

Les places de stationnement équipées de bornes sont réservées aux véhicules électriques en charge. La charge est quant à elle gratuite pour l'utilisateur : le coût de l'électricité est supporté par la Métropole Rouen Normandie.

---

En 2014, la Métropole a réaffirmé son engagement en faveur de l'électromobilité, en planifiant le déploiement d'une vingtaine de points de charge supplémentaires par an (environ 10 bornes doubles) entre 2014 et 2017, créant ainsi un réseau intelligent de bornes.

[Lire l'article de Crea le mag - Comm'Nous Agir - Branché électrique](#)

[Lire l'article de Crea le mag - Comm'Au quotidien - L'effet électricité](#)

**En 2014-2015**, 44 points de charge ont d'ores et déjà été déployés sur 18 sites clefs du territoire.

**Fin 2016**, le réseau public de bornes de charges déployé par la Métropole Rouen Normandie comptera ainsi 72 points de charge.

**Début 2017**, la Métropole comptait 30 sites équipés de bornes avec 29 bornes doubles (2 points de charge) et 6 bornes simples (1 seul point de charge). Les usagers avaient ainsi à leur disposition 64 points de charge.

**En 2017**, 24 nouveaux points de recharge ont été installés.

## **Quelles sont les caractéristiques des nouvelles bornes déployées entre 2014 et 2016 ?**

### **Des bornes stratégiquement situées**

- sites multimodaux : parkings-relais, sites proches des transports en commun, gares
- pôles d'activités et de services, places situées à proximité des commerces
- équipements et sites majeurs du territoire

### **Des bornes sécurisées**

L'accès aux prises est protégé par un système de badges qui permet notamment de sécuriser le branchement de la prise sur la borne par verrouillage. Les badges sont gratuits.

### **Des bornes « universelles »**

---

Afin de permettre à tout usager de se recharger, les bornes proposent des prises de type 2, de type 3 et domestiques.

Par ailleurs, les bornes sont doubles : elles permettent la recharge de deux véhicules simultanément. Dans certains cas, deux bornes simples sont déployées.

## **Des bornes offrant des solutions de charge d'appoint**

La vocation du réseau de bornes publiques déployé par la Métropole est d'offrir au plus grand nombre de conducteurs de véhicules électriques des solutions de charge d'appoint complémentaires avec la charge primaire privée.

Les bornes implantées en 2014 et sur les parkings en ouvrage délivrent majoritairement une puissance de 3,7 Kva (charge dite normale), à l'exception de la borne place Martin-Luther-King qui pourra aussi délivrer de la charge accélérée (22 Kva).

Depuis 2015, les bornes déployées permettent de délivrer une puissance de 22kVA contre 3,7kVA afin de s'adapter aux usages.

## **Des bornes gérées à distance**

La Métropole assure la gestion à distance des bornes grâce à un outil informatique dédié. Cela lui permet notamment :

- d'intervenir auprès des utilisateurs en cas de problème, et sur les bornes en cas de disfonctionnement
- de proposer à l'avenir une interface pour l'utilisateur qui pourra identifier facilement les bornes disponibles et utiliser le service de façon aisée
- d'évaluer l'efficacité de l'action et d'implanter ainsi les futures bornes de la façon la plus optimale possible au regard des usages constatés

## **Comment obtenir un badge d'accès aux bornes ?**

Les badges sont distribués gratuitement aux adresses suivantes, contre présentation d'une carte d'identité ainsi que d'une carte grise portant la mention «véhicule électrique».

- Le 108 : [02 35 52 68 10](tel:0235526810)  
108, Allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 ROUEN Cedex
- Pôle de proximité Val de Seine : [02 32 96 98 98](tel:0232969898)  
8, Place Aristide Briand à Elbeuf
- Pôle de proximité Austreberthe Cailly : [02 32 93 81 72](tel:0232938172)  
102, Rue Guy de Maupassant à Duclair

**NOTA : Il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer.**

## **En savoir plus**

Si vous souhaitez en savoir plus, un mode d'emploi (« [Où et comment charger mon véhicule électrique ?](#) ») expliquant comment utiliser les bornes est disponible sur le site internet de la Métropole.

---

**Une adresse email dédiée au système de bornes de recharge a également été créée**

[creavenir@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:creavenir@metropole-rouen-normandie.fr)

[Véhicule électrique](#)

-